

Communiqué de presse

Caisse d'Epargne facilite l'accession à la propriété des moins de 35 ans avec deux solutions de financement

Paris, le 26 octobre 2023

Les Caisses d'Epargne s'engagent à soutenir l'accès à la propriété des jeunes de moins de 35 ans à travers deux dispositifs : un prêt évolutif à l'accession qui permet aux jeunes de démarrer leur financement immobilier avec des échéances plus faibles et le nouveau « Prêt Primo Jeunes 0 % » qui complète le PTZ jusqu'à 20 000 €.

Dans un contexte marqué par une forte inflation et par la hausse des taux d'intérêt, les Caisses d'Epargne se mobilisent pour accompagner les moins de 35 ans à devenir propriétaires de leur logement à travers deux mesures phares :

- **Prêt évolutif à l'accession**

Ce prêt s'adresse aux jeunes de moins de 35 ans souhaitant accéder à la propriété et permet aux emprunteurs de démarrer le remboursement de leur prêt avec des échéances de départ plus faibles. Les mensualités évoluent ensuite dans le temps, avec une progression modérée pour s'adapter à l'évolution de carrière et de revenus des jeunes adultes. Ce prêt évolutif est à taux fixe et sa durée peut aller jusqu'à 25 ans. Il constitue pour les jeunes un bon moyen de devenir propriétaire de leur logement tout en leur permettant de préserver leur pouvoir d'achat.

- **« Prêt Primo Jeunes 0 % »**

Ce dispositif exceptionnel s'adresse aux moins de 35 ans, en complément du Prêt à taux zéro. Son montant maximum est de **20 000 euros à taux 0 %** dans la limite de 10 % du montant du financement immobilier. Sa durée peut aller jusqu'à 20 ans, avec une gratuité des frais de dossier.

Ces deux solutions de financement sont cumulables.

Pour Jacques-Olivier Hurbal, directeur du Développement Caisse d'Epargne : « Les Caisses d'Epargne sont pleinement mobilisées partout sur le territoire pour faciliter l'accession à la propriété. Les jeunes ménages sont particulièrement touchés par la hausse des taux d'intérêt. En tant que banque de la famille, nous avons souhaité leur apporter un soutien utile et adapté à leurs besoins à travers deux nouveaux dispositifs de financement : le prêt évolutif à l'accession et le « Prêt Primo Jeunes 0 % ».

À propos de Caisse d'Epargne

Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 17,2 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France.

Contacts presse Groupe BPCE - Caisse d'Epargne

Fanny Kerecki – fanny.kerecki@bpce.fr : 33 (0)6 17 42 16 33
Gilbert Christophe – christophe.gilbert@bpce.fr : 33 (0)6 73 76 38 98
groupebpce.com



caisse-epargne.fr

